COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS CCAS	PROCES VERBAL DU CONSEIL ADMINISTRATIF DU CCAS SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt- six et le vingt-trois avril à 18 h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian Guillemet

Effectif à l'ouverture de la séance :

Présents :	Mmes ASSEMAT, BILLET, BONNET, CAYLUS, SAUTES, TAFANI. Mrs GUILLEMET, MARTIN, PEGURET, SALGUEIRO,
Absents -Excusés :	M. VIDAL, Mme BAYLAC, Mme JACOB, Mme TEAHUI,
Procurations :	

Elus en exercice :	14
Présents :	10
Absents :	04
Procurations :	00
Votants :	**10**

Secrétaire de séance : M. Bernard MARTIN

Date de convocation : 10/04/2026

- *Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.*
- *M. Bernard MARTIN est désigné secrétaire de séance.*
- *Monsieur le Vice- Président donne lecture de l'ordre du jour :*
  Accord à l'unanimité des membres présents
- *Monsieur le Vice- Président donne lecture du Procès-Verbal de la séance du 09 avril 2026 qui est approuvé à l'unanimité.*

AFFAIRES FINANCIERES

1. Attribution des subventions pour l'exercice 2026

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable depuis le 1er janvier 2024 ;

VU les rapports d'activités transmis par les associations,

VU les demandes d'aides financières adressées par les associations pour l'année 2026,

Monsieur le Vice-Président demande au Conseil Administration de voter les subventions annuelles pour les associations,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président par 10 voix pour,

- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer dans un premier temps les subventions pour l'année 2026 selon le tableau annexé à la présente délibération.

2. Vote du Budget Primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5217-10 et suivants ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable depuis le 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 9 avril 2026, prenant acte du débat et approuvant le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026 ;

Considérant que les dispositions de la nomenclature M57 prévoient que l'assemblée délibérante peut déléguer à Monsieur le Président la possibilité de réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles inscrites aux budgets appliquant la nomenclature M57 ;

Considérant que les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans les documents budgétaires, notamment dans les balances de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'établissent donc au même montant au sein de chacune des sections ;

Monsieur le Vice-Président présente aux membres du Conseil d'Administration un budget primitif 2026 équilibré :

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	16 700,00€	16 700,00€
Section d'investissement	1823,55€	1823,55€
Total du budget	18 523,55€	18 523,55€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président par 10 voix pour,

- **ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget du CCAS de la Commune de Cazouls-lès-Béziers qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Libellés	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	16 700,00€	16 700,00€
Section d'investissement	1823,55€	1823,55€
Total du budget	18 523,55€	18 523,55€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à chacune des sections du budget principal du CCAS, non compris les restes à réaliser en section d'investissement et les dépenses de personnel en section de fonctionnement.

COMMUNICATIONS ET POINTS DIVERS

Le Vice-Président,

Mr Christian GUILLEMET,

Le Secrétaire de séance,

Mr Bernard MARTIN,